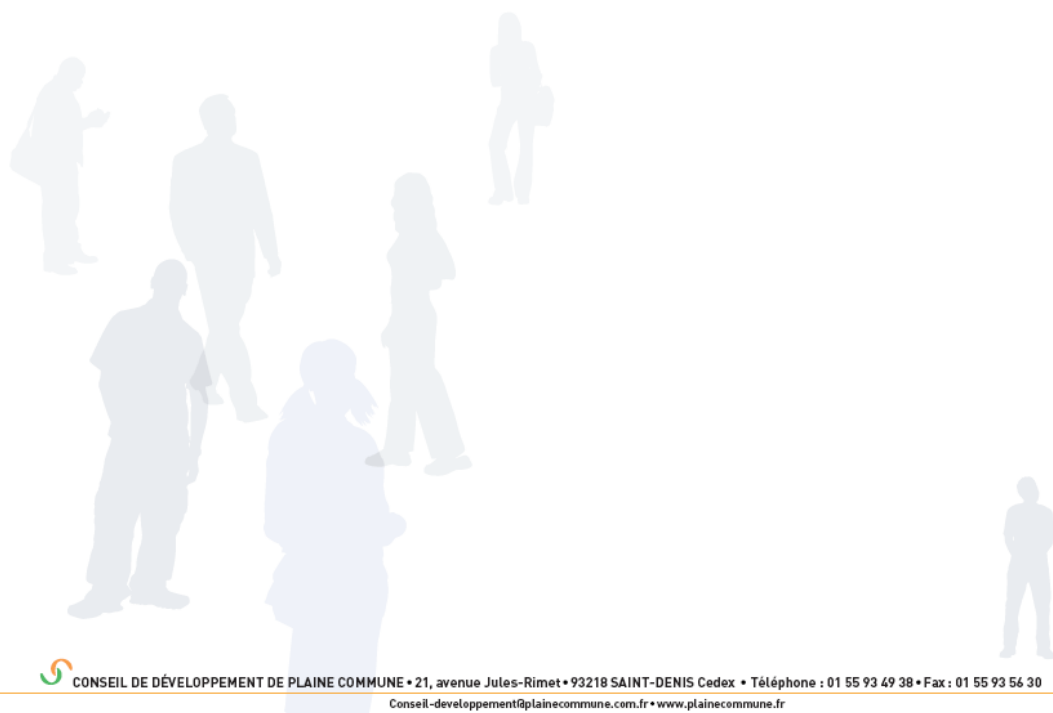


Bilan d'activités 2008

Discuté à l'Assemblée plénière du 5 mars 2009



1. les missions du Conseil de développement

Outil de démocratie participatif, le Conseil de développement est une instance de participation à l'image de la diversité sociale et économique du territoire. Avec ses travaux issus de la confrontation des différents points de vue de la société civile, **il contribue à la politique communautaire et au projet de territoire. Plus largement, il participe à la mise en débat des enjeux concernant le territoire, sa dynamique et son devenir pour mieux vivre ensemble.**

A partir de l'expertise du quotidien des membres, **le Conseil de développement est force de propositions. Il contribue à identifier les enjeux collectifs et participe ainsi à la construction d'une nouvelle culture de l'action publique.**

Dès sa création, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune a inscrit dans sa charte de fonctionnement sa volonté d'associer la population aux projets d'aménagement et de développement du territoire. La mise en place d'un Conseil de développement a été prévue dans ce cadre.

Le projet est discuté aux Assises de Plaine Commune en 2003 et annoncé à celles de 2005. La Communauté se dote officiellement de son Conseil de développement le 16 mars 2005, avec un fonctionnement souple conformément à la loi « Voynet » du 29 juin 1999. Cette décision est l'aboutissement d'une période d'expérimentation initiée en septembre 2003 (phase de préfiguration) au cours de laquelle le Conseil de développement a testé son fonctionnement afin d'élaborer son règlement intérieur et émettre ses premiers avis.

Le Conseil de développement s'est renouvelé pour la première fois le 2 octobre 2008.

Le Conseil de développement peut être saisi par Plaine Commune ou s'auto-saisir, de sa propre initiative, s'il estime que son avis est nécessaire. La Communauté doit saisir le Conseil sur le budget et le projet de territoire. Le Conseil de développement a émis son point de vue sur la quasi-totalité des documents de planification (SCOT, PLH, PLD, PCE, ...).

Les contributions portent sur des thèmes récurrents comme l'habitat, la relation entre l'emploi et le développement économique, et **sur des questions d'actualité** (comme le « grand Paris ») ou les projets d'équipements structurants (comme le Centre aquatique). Les travaux s'orientent également vers des thèmes de réflexion qui émergent au fil des contributions (la concertation des habitants dans les projets de rénovation urbaine, la densité, l'identité communautaire et l'identité du territoire).

2. Les moyens du Conseil de développement

68 personnes sont membres bénévoles du Conseil de développement, qu'il faut considérer comme des moyens humains pour produire les avis. Les membres élaborent les contributions en groupes de travail (27 réunions en 2008 / 43 en 2007). Ils auditionnent des experts, des fonctionnaires pour la majorité de Plaine Commune pour faire avancer leur réflexion. Les auditions ne donnent pas lieu à rémunération. Les contributions sont validées en Assemblées plénières (8 réunions en 2008 / 8 en 2007). Au total, **les membres du Conseil de développement se sont réunis à 47 reprises en 2008** (56 en 2007), soit **1.800 heures de travail bénévoles** (2.050 heures en 2007).

Deux personnes à plein temps (une animatrice et une assistante) et un budget de **29.700 euros** permettent au Conseil de développement de fonctionner. L'essentiel des moyens sont mobilisés pour créer les conditions de travail bénévole des 70 membres, soutenir la production de leurs travaux et donner ensuite une lisibilité aux contributions ainsi qu'à l'instance.

Il s'agit notamment de mettre en évidence les pratiques et les démarches participatives et co-élaboratives du Conseil avec l'impératif de formaliser le suivi des contributions réalisées et leur prise en compte dans la politique communautaire.

85 % du budget a été réalisé, soit **25.000 euros**.

- **38 %** du budget ont été consacrés au **fonctionnement** du Conseil et notamment l'activité des groupes. Un tiers a été mobilisé pour le **renouvellement du Conseil** effectué en Octobre 2008 et a permis de faire connaître l'instance.
- **16 %** du budget ont été consacrés à **faire connaître les travaux et contributions** du Conseil.
- **10 %** ont été utilisés pour **mobiliser les Conseils de développement de France**, assurer l'animation de la Coordination nationale, et participer au **réseau de la démocratie participative**.
- **36 %** du budget sont enfin consacrés à la **restitution des 8^{èmes} Rencontres nationales** des Conseils organisées à Plaine Commune.

Par ailleurs, Le Conseil a également accueilli **un stagiaire** en 2008 pour l'élaboration d'un document pédagogique sur les finances en lien avec les travaux du groupe budget (3 stagiaires en 2007 dont 1 transformé en renfort sur 6 mois sur 2007/2008). **Le poste de renfort**, pour soutenir l'organisation des Rencontres nationales, s'est prolongé sur les 2 premiers mois de l'année 2008, pour préparer la restitution des Rencontres en lien avec les 80 Conseils de développement de France.

L'activité du Conseil de développement est impulsée et coordonnée avec l'animatrice du Conseil au sein de l'équipe d'animation, composée de 8 membres du Conseil, (calendrier, ajustement du rythme de travail avec celui de la Communauté, etc.).

Les réunions se déroulent en soirée à partir de 19 heures, puisque la majorité des membres ont une activité professionnelle. La présence de l'animatrice, et de l'assistante aux réunions des assemblées plénières et des équipes d'animation, génèrent d'importantes heures supplémentaires. En effet, le travail des membres s'effectue en soirée alors que le fonctionnement du Conseil, notamment en lien avec l'activité de la Communauté et les intervenants au Conseil, s'impose en journée.

La majorité des réunions ont lieu au siège de Plaine Commune et se finissent autour d'un buffet de convivialité. Le Conseil de développement utilise les moyens mutualisés de la Communauté (courrier, photocopie, informatique, vidéo projection, micro, ..), à l'exception des moyens de communication nécessaires aux initiatives publiques.

Par ailleurs, le Conseil de développement de Plaine Commune assure le **secrétariat général de la Coordination nationale des Conseils de développement**. Les travaux et réflexion de la Coordination nationale sont mutualisés au sein des 39 Conseils participant au collectif co-animé par 9 Conseils. Le Conseil développement de Plaine Commune a organisé les **8èmes Rencontres nationales** en novembre 2007. Cette initiative a nécessité le renfort d'une personne à 70 % sur 6 mois dont 2 mois en 2008 pour finaliser une première restitution des rencontres, partagée avec l'ensemble des Conseils de développement.

3. Les faits marquants de l'année 2008

2008 est marquée par le renouvellement du Conseil de développement organisé sur la base de son bilan de mandat. Il s'est réuni autour de 8 axes de travail (9 en 2007) et a produit 5 contributions, dont une marquante concernant le débat d'actualité sur le « Grand Paris » et l'avenir de la métropole francilienne.

3.1 Le renouvellement du Conseil de développement

Après l'expérimentation de la démarche en 2004, et la création du Conseil de développement en 2005, l'année 2006 a permis de consolider le Conseil de développement dans ses pratiques. Certaines ont permis de tendre vers une co-élaboration entre les élus, les services et les élus de la Communauté en 2007 (c'est notamment le cas de l'avis sur le budget). C'est sur la base de l'ensemble de ses travaux – 17 contributions- et de ses pratiques que le Conseil de développement s'est renouvelé.

Lancé au printemps 2008 après les élections locales, le renouvellement du Conseil de développement s'est tenu en assemblée plénière publique le 2 octobre 2008.

50 % des membres sont nouveaux. Parmi les nouveaux membres, un tiers des personnes ont été sollicitées par les anciens (40 % des membres en 2008 sont présents depuis 2004). Un second tiers grâce à une présence du Conseil de développement dans la quasi-totalité des fêtes des villes et de la Communauté pour présenter l'outil de démarche participative et ses contributions. Enfin, un dernier tiers des nouveaux membres a été mobilisé par les élus.

La sollicitation et l'accueil de nouveaux membres se poursuivent pour atteindre les 80 membres.

Composition par familles (31 12 008)	Nombre	% pourvus	Nombre prévu
Acteurs participant à la vie collective des villes	28	93 %	30
Acteurs issus du monde économique	13	93 %	14
Acteurs issus du monde du travail	13	93 %	14
Acteurs issus des services publics locaux	11	79 %	14
Personnalité qualifiée	3	38 %	8
Total	68	100%	80

La proportion d'actifs (65%) est toujours plus importante que celle des retraités. La parité est presque atteinte entre les femmes (43%) et les hommes (57 %). Enfin, le renouvellement a été l'occasion d'accueillir pour la première de jeunes personnes (6%), la majorité des membres ayant entre 30 et 60 ans (56%).

3.2 Le bilan de mandat du Conseil de développement

De 2004 à 2008, le Conseil de développement a fonctionné avec 50 membres en moyenne par an et a mobilisé une centaine de participants depuis 2004.

L'objectif de 80 membres, dont 8 personnes qualifiées est quasi atteint. La mobilisation doit se poursuivre pour recréer un collectif de travail avec les nouveaux membres du Conseil et accueillir les personnalités qualifiées (désignées par le bureau communautaire).

Le Conseil de développement a produit **17 avis et contributions**, 10 en réponse aux **saisines** de Plaine Commune et 7 en **autosaisies**.

La Communauté a saisi à 5 reprises le Conseil de développement sur le budget (comme prévu au règlement). Pour l'essentiel, le Conseil de développement a été saisi par Plaine Commune sur les principaux documents de planification (SCOT, PLD, PLH, ..).

Le Conseil de développement s'interroge sur la nature des sujets de saisies et d'auto-saisines. Il semble en effet plus « évident » de saisir l'instance sur les documents de planification et sur l'environnement que sur les questions d'emploi et de développement économique, thème qui a fait l'objet de 3 autosaisies de la part de l'instance.

9 mois sont nécessaires en moyenne pour produire une contribution : le temps de l'appropriation du sujet, du questionnement des membres, des auditions, de la confrontation de points de vue entre les membres, du passage à l'écriture et à l'amendement avant sa validation en Assemblée plénière.

42 auditions ont été réalisées : experts de l'administration communautaire, chercheurs mais aussi intervenants d'autres instances telles le Conseil économique et social de la Région Ile-de-France.

A ce sujet, l'administration communautaire est particulièrement sollicitée pour les auditions. Le travail réalisé par la mission démocratie locale avec les services est profitable au Conseil de développement. Dans cet esprit, la charte de concertation sera très utile.

14 participations à des colloques et séminaires organisés par Plaine Commune ou les principaux acteurs du territoire.

14 rencontres formalisées avec les élu(e)s, pour l'élaboration des contributions sur le budget, la culture, le projet de territoire, pour un retour sur la prise en compte des travaux sur l'emploi et le développement économique, et enfin pour un échange en assemblées plénières sur l'actualité et les travaux du Conseil avec la Présidence de Plaine Commune.

3.3 La participation du Conseil au débat sur le « Grand Paris »

Le projet d'aménagement d'un « Grand Paris », relancé à l'été 2007 par le Président de la République, a suscité sur le territoire métropolitain une nouvelle dynamique collective. Associé à cette démarche par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, le Conseil de développement s'est mobilisé sur le sujet. Ce sujet de travail a également été déclencheur de la venue de nombreux membres au sein de l'instance.

Une première contribution sur le projet du « Grand Paris » et l'avenir de la métropole francilienne a été validée en Assemblée plénière le 2 octobre 2008 et présentée au Bureau communautaire de Plaine Commune en novembre 2008. C'est à notre connaissance, en Ile de France, la seule expression de la société civile formalisée sur le sujet.

Elle met l'accent sur les dysfonctionnements vécus par chacun à cette échelle afin que ce projet puisse améliorer la vie quotidienne des personnes habitant ou travaillant sur la métropole francilienne et permette de mieux vivre ensemble dans le respect des choix de chacun.

Une organisation de la métropole fondée sur les bassins de vie nous semble la plus appropriée. Elle pourrait s'appuyer sur une coopération métropolitaine avec des intercommunalités de projet renforcées.

Pour reformuler les conditions d'une solidarité territoriale nouvelle à la hauteur des enjeux, le dialogue entre les élus et leurs services doit utilement associer la société civile, point de vue indispensable à l'émergence d'un projet commun et partagé. C'est pourquoi, le Conseil de développement insiste pour que le projet du « Grand Paris » soit élaboré démocratiquement avec l'ensemble des citoyens de la métropole francilienne.

Dans cet esprit, il a proposé aux 330 élus municipaux et communautaires de Plaine Commune, aux 105 intercommunalités d'Ile de France et aux instances de démocratie participative concernés (de quartiers, des intercommunalités et de la Région) de participer à toutes initiatives visant à co-élaborer le projet pour la métropole francilienne et le « Grand Paris ».

Par ailleurs, le Conseil de développement a demandé à être auditionné par les membres du Syndicat « Paris Métropole ».

3.4 Une nécessaire prise en compte par la Communauté des travaux du Conseil, au-delà du processus de co-élaboration enclenché

Un processus de co-élaboration et d'aller-retour sur les suites données aux contributions s'est enclenché. Il nécessite d'être davantage formalisé, y compris par la Communauté.

En effet, au terme de 17 contributions et à raison de 2.000 heures de travail bénévole en moyenne dans l'année, les membres ont besoin de retours formalisés et écrits. Le niveau d'exigence est à la mesure de l'investissement des membres.

La Communauté a pris acte par écrit de la contribution au SCOT. Cela est utile au Conseil de développement pour envisager la suite de ses travaux et cerner la façon dont les propositions sont prises en considération. Le Conseil souhaite que la communauté généralise cette façon de faire.

Au-delà, il faut poursuivre dans la formalisation des sollicitations du Conseil de développement par la Communauté. En effet, au-delà des saisies, le Conseil de développement est sollicité pour le partage de la mise en œuvre de politiques communautaires dans de nombreuses instances.

Pour sa part, le Conseil de développement s'organise pour assurer un retour formalisé de la présentation de ses contributions aux bureaux communautaires et assure de son côté la valorisation des travaux réalisés. Ainsi, dans le cadre de l'auto-saisie sur la concertation menée avec les habitants dans le cadre des projets ANRU, le Conseil de développement a retracé l'ensemble de ces travaux menés sur l'habitat. Ce document, public, est utile pour mobiliser l'audition des chargées de projets ANRU (connaissant moins l'instance depuis les unités territoriales) mais également, pour rendre plus lisible le nécessaire processus d'aller et retour notamment aux nouveaux élus communautaires.

4. les activités récurrentes

Les activités récurrentes sont essentiellement liées à la production de contributions et à la diffusion des travaux du Conseil de développement sur le territoire communautaire et au-delà en Région Parisienne. Il s'agit également de faire connaître et reconnaître l'instance et ses pratiques, au sein de l'intercommunalité, aux niveaux régional et national avec la Coordination nationale des Conseils de développement.

4.1 / 8 axes de réflexions et 5 contributions

Le Conseil de développement produit en moyenne 4 à 5 contributions par an et « défriche » entre 8 et 10 axes de réflexion. En 2008, l'instance a travaillé 8 sujets, dont 5 ont été » finalisé dans une contribution.

- o Les services à la personne (janvier - auto-saisine).

- o L'éco-développement (janvier - auto-saisine).
- o La culture, pour une identité communautaire et favoriser l'accès de la culture à tous (juin - auto-saisine).
- o Le projet de « Grand Paris » et l'avenir de la métropole francilienne (octobre – saisine).
- o Le budget communautaire pour 2009 (décembre - saisine) ;
- o L'identité communautaire : les premiers éléments travaillés seront réintégrés dans une contribution à venir en lien avec l'identité du territoire et sa place dans la métropole, suite aux premiers travaux sur le « Grand Paris » dans le cadre d'une auto-saisine.
- o Le coût et la gratuité dans les transports publics ;
- o La concertation menée avec les habitants dans le cadre des projets de rénovation urbaine (ANRU) (auto-saisine en cours).

Un travail sur la densité, sujet envisagé sur 2008 suite à la contribution élaborée sur le SCOT, a été reporté.

4.2/ Faire connaître les travaux du Conseil de développement

Les avis et contributions du Conseil de développement doivent être connus par les élus, la population et les instances concernées par les thèmes de contributions du Conseil.

Les contributions ainsi que le bilan d'activités du Conseil sont systématiquement présentés aux **bureaux communautaires**. Certaines sont annexées aux dossiers présentés au Conseil communautaire (l'avis sur le budget et le bilan d'activités). La contribution au PLD a également été annexée au dossier d'enquête publique.

L'ensemble des documents produits par le Conseil sont disponibles sur le **site Internet** de Plaine Commune sur un espace dédié à ses activités et indépendant.

Par ailleurs, les travaux par grandes thématiques méritaient d'être mis en perspectives pour :

- permettre aux nouveaux membres du Conseil de développement de s'approprier les différentes contributions ;
- mobiliser les intervenants sur les sujets de réflexions ;
- permettre aux nouveaux élus de s'approprier l'ensemble des travaux du Conseil ;
- formaliser une première prise en compte des contributions par la Communauté pour lui permettre de se positionner davantage dans un processus d'aller et retour avec le Conseil.

Dans cet esprit, des documents retraçant l'ensemble des travaux du Conseil par grandes thématiques (budget, habitat, emploi et développement économique, territoire) sont prévus. Les travaux du Conseil de développement sur l'habitat et le suivi des avis ont été finalisés. De même, un document pédagogique sur le budget permettant de s'approprier le sujet a été élaboré et sera finalisé en 2009.

Le Conseil de développement a décidé d'organiser dès 2005 quatre **Rendez-vous dans les Villes** par an pour partager son point de vue avec les habitants. Cette année, dans la mesure où le Conseil était en renouvellement, ces initiatives ont été remplacées par une présence dans la quasi-totalité des **fêtes des villes et de la Communauté** (avec Seine Commune). Notre présence dans les fêtes a permis, sur la base de nos travaux, de mobiliser de nouveaux membres au sein du Conseil de développement.

De ce point de vue, la présence du Conseil de développement dans les fêtes devrait être complétée par une présentation « pédagogique » et globale de la Communauté, au-delà de la seule présence traditionnelle des collègues du « cadre de vie et de la propreté » et cette année

de la lecture publique. A défaut, le risque de confusion entre le Conseil de développement et la Communauté est réel.

Le Conseil de développement prend également le soin de se faire connaître **auprès des agents de l'administration communautaire**. L'instance s'est présentée pour la seconde fois au **forum des métiers de la Communauté** organisé en décembre 2008. Le quizz sur le Conseil de développement et le panneau d'information élaborés pour le précédent forum ont été complétés de documents plus thématiques sur les travaux du Conseil sur l'habitat et le « Grand Paris ».

Il s'agit en effet d'informer sur les thèmes de réflexions en cours, d'expliquer le travail du Conseil et le contexte dans lequel l'instance sollicite les agents de la Communauté. Par ailleurs, c'est le moment opportun pour distinguer la participation du Conseil à l'élaboration des politiques communautaires avec la nécessaire concertation des habitants de Plaine Commune sur les projets, dont les agents ont la responsabilité de la mise en œuvre.

Enfin, le Conseil de développement a participé en 2008 à plusieurs **rencontres et colloques** concernant la démocratie et la place des Conseils de développement dans cette démarche participative et dans les intercommunalités, dont :

- les 11^{èmes} rencontres nationales de la démocratie locale organisée par l'ADELS le 27 et 28 novembre 2008 à Ivry pour porter la place des Conseils de développement dans le débat sur le « Grand Paris »,
- les 2^{èmes} rencontres franciliennes des Conseils de développement d'Ile de France co-organisée en partenariat avec le Conseil de développement de Saint-Quentin en Yvelines et le Conseil économique et Social Régional (CESR) d'Ile de France, le 12 juin 2007, sur la gouvernance territoriale et l'implication de la société civile dans les projets d'aménagement »,
- la 19^{ème} convention de l'intercommunalité, organisée par l'ADCF en octobre 2008 consacrée au rôle de l'intercommunalité au sein de la réorganisation territoriale des pouvoirs.

Par ailleurs, le Conseil de développement s'était inscrit dans le calendrier des **forums de Plaine Commune**, initialement prévus en octobre 2008 pour se mettre en situation de partager plus largement avec les habitants de la Communauté le débat sur le « Grand Paris ».

C'est dans cet esprit que le Conseil de développement a participé aux réunions mensuelles organisées par la mission « Démocratie locale » de Plaine Commune. Espace d'échanges d'informations, ces réunions n'ont pas donné lieu à un travail complémentaire sur le sujet. Le Conseil de développement continuera de se mobiliser en 2009 pour partager son point de vue sur le « Grand Paris » avec les démarches quartiers.

4.3/ L'échange de pratiques entre les Conseils de développement et la Coordination nationale

Le Conseil de développement de Plaine Commune assure le secrétariat général et la co-animation de la coordination nationale des Conseils de développement avec 8 autres Conseils.

Il participe activement au réseau national des Conseils de développement depuis 2005. En 2007, le Conseil de développement de Plaine Commune a organisé les 8^{èmes} Rencontres nationales des Conseils à Plaine Commune et a assuré la co-animation de la Coordination nationale avec le Conseil de développement de Saint-Quentin en Yvelines (Codesqy).

Le Conseil de développement de Plaine Commune a expérimenté la structuration d'un collectif de travail pour la préparation des rencontres nationales. L'organisation de la Coordination a été formalisée dans une **charte de fonctionnement**, validée lors de la réunion des présidents de Conseils de développement fin 2007. Elle a été mise en œuvre en 2008, avec la composition d'un comité d'animation.

En 2008, le Conseil de développement de Plaine Commune assure le secrétariat général de la Coordination nationale. **7 réunions de la Coordination nationale** ont été organisées à Plaine Commune ou décentralisée à Lyon ou à Lille. La **mutualisation des travaux** et la **structuration de la Coordination** ont été travaillé notamment avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme – FNAU.

2008 a été marquée par le renouvellement de la majorité des Conseils de développement, suite aux élections locales renouvelant l'exécutif des Communautés en France. Cette période n'a pas été propice pour organiser les 9^{èmes} Rencontres nationales des Conseils qui nécessitent un soutien actif de la communauté dont dépend le Conseil de développement. Suite à l'appel à candidature, les Conseils de développement de Grasse et des Alpes Maritimes organiseront les 9^{èmes} Rencontres nationales en 2010.

La Coordination nationale a consacré l'année 2008 à construire le projet collectif consacré aux 10 ans des Conseils de développement prévu en 2009.

A l'échelle régionale, Le Conseil de développement de Plaine Commune est sollicité pour la création de Conseils de développement au sein des jeunes intercommunalités.

5. les projets du Conseil de développement de Plaine Commune

5.1 Gagner en lisibilité

Le Conseil de développement souhaite être un des acteurs pour la mise en débat de sujets d'intérêt général et communautaire au-delà d'une meilleure connaissance de l'instance, indispensable à l'échelle des villes et des quartiers. Dans cet objectif, le Conseil de développement de Plaine Commune :

- confortera ses outils de communication : Site internet, documents, 4 pages de présentation,
- formalisera le suivi des contributions et sollicite la Communauté dans cette perspective,
- reprendra les échanges et la confrontation de ses points de vue avec la population dans le cadre des Rendez-vous dans les villes (4 sont prévus par an),
- renforcera la coopération avec les démarches participatives des villes au-delà de l'échange d'information,
- continuera son implication au niveau national pour la mutualisation des pratiques et des travaux, favoriser la pérennité des Conseils de développement, (notamment la mobilisation par les communautés ou les Pays d'un minimum de moyens) et inciter leur création,
- Renforcera la lisibilité des Conseils de développement au niveau de la région Ile de France avec la contribution sur le « Grand Paris » et la métropole et l'organisation d'une 3^{ème} Rencontre francilienne avec les Conseils sur le sujet avant l'été 2009 à Plaine Commune.

5.2 les axes de réflexion, les saisies et auto-saisies en cours pour les contributions à venir

Le Conseil de développement poursuit ses travaux sur les réflexions sur :

- le plan **climat- énergie** et l'agenda 21 (saisie en cours) ;
- le plan de **stationnement** communautaire (saisie en cours) ;
- la **densité**, suite à l'avis émis sur le SCOT ;
- l'**identité** communautaire, l'identité du territoire et la place de cet ensemble dans la **métropole** francilienne ;
- La **concertation** menée avec les habitants dans le cadre des **projets de rénovation urbaine** -ANRU (autosaisie en cours) ;
- Le **budget** 2010, le PPI et le pacte financier de Plaine Commune (saisie et autosaisie en cours).

Certains de ses sujets donneront lieu à contributions en 2009. Pour certaines d'entre-elles, le Conseil de développement souhaite les produire en un temps plus court.

L'ensemble des travaux et des pratiques du Conseil de développement pourra donner lieu à l'organisation d'une **initiative publique sur la démocratie participative à Plaine Commune en 2010**.

5.3 un événement et un ouvrage sur les 10 ans des Conseils de développement, bilan et perspectives

Les Conseils de développement de France, réunis en Coordination nationale, ont décidé d'organiser un évènement fort en octobre 2009 : « la société civile en mouvement, **les Conseils de développement 10 ans après la loi Voynet – bilan et perspectives** ».

L'évènement a pour vocation de favoriser l'échange entre les élu(e)s et la société civile organisée au sein des Conseils de développement. La coordination nationale souhaite également sensibiliser l'Etat et les principaux ministères concernés sur les progrès des démarches participatives au niveau local, et sur la place qu'il convient de leur donner dans le fonctionnement de notre démocratie.

Depuis l'adoption de la loi Voynet en juin 1999, un chemin important a été parcouru. Les Conseils de développement se sont progressivement imposés comme lieux d'échanges et forces de propositions. Ils participent à l'élaboration d'un projet partagé. Pour certains, ils sont incontournables dans le dispositif de gouvernance locale et participent à la construction d'un « vivre ensemble ». Instance de démocratie, ils sont au cœur des enjeux de citoyenneté.

Les textes fondateurs, volontairement souples sur leur composition et leur fonctionnement, ont permis la création d'une grande diversité de Conseils, reflet de l'identité des différents territoires et de la dynamique de projets d'Agglomération, de Pays, de Communauté de Communes et Urbaine. Au-delà, ces instances ont d'importants points communs (la nature de leurs travaux, des coopérations entre Conseils à différentes échelles de territoires, et les acteurs de la société civile).

Ce sont des outils de démocratie participative locale innovants dans leurs pratiques mais « méconnus ». Les Conseils de développement souhaitent se faire davantage connaître comme une expression de la société civile. Ils traduisent une nouvelle forme d'implication des individus dans le processus de décision, de nouveaux lieux d'apprentissage de la vie publique. Ils permettent d'inventer un autre rapport de proximité et d'échanges avec les élus.

Les Conseils de développement réunis dans la Coordination nationale souhaitent mettre l'accent sur :

- Le nécessaire échange entre les élus et les membres des Conseils de développement, entre les élus et avec les services de l'administration sur la façon de poursuivre le travail en commun ;
- La prise en compte des processus de co-élaboration des politiques publiques et faire fonctionner au mieux le couple démocratie participative- démocratie représentative ;
- Les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces instances, pour permettre une réelle expression de la société civile et une prise en compte de ses points de vue.

Afin de concerner le plus grand nombre d'élus, cet événement sera organisé en partenariat avec les instances regroupant les Communautés dont l'ADCF (Association Des Communautés de France), l'ACUF (Association des Communautés Urbaines de France) et l'APFP (Association pour la fondation des Pays). Un atelier sur les projets partagés sera co-organisé avec l'ADCF lors de sa 20^{ème} convention de l'intercommunalité le 2 octobre 2009 à Chambéry.

Les instances de démocratie participative telles que le Conseil Economique et Social, l'ADELS (Association pour la Démocratie et d'Education Locale et Sociale) mais aussi les Associations de développement local telle l'UNADEL (Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local) seront sollicitées, ainsi que les centres de ressources nationaux tels ETD (Entreprises Territoires et Développement) et les Agences d'urbanismes dont certaines coopèrent avec les Conseils de développement.

A l'occasion de cet évènement et pour une meilleure lisibilité des Conseils de développement, un ouvrage est coproduit avec le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques placé sous l'autorité du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire). La parution, à l'occasion des 10 ans de la création des conseils de développement, est prévue en septembre 2009.

L'objectif de cette publication est de :

- dresser un **état des lieux** des conseils, mieux connaître leur diversité, leurs missions, leurs moyens, leurs évolutions ;
- mener **une analyse et une réflexion** sur les postures adoptées par les conseils parmi les instances élues, les acteurs institutionnels et de la société civile, la recherche d'une légitimité et d'une meilleure lisibilité de ces instances ;
- montrer le chemin parcouru par la société civile et l'intérêt de l'associer ; **partager et valoriser leurs travaux, productions et initiatives**, apprécier les réseaux qu'ils constituent, au sein de la société civile sur les territoires et à toutes les échelles.

Le Conseil de développement de Plaine Commune porte la logistique du projet et le conventionnement avec le CERTU, éditeur de l'ouvrage.